

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

58

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 26 octobre 2023

**Convocation du** : 19 octobre 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**ADMINISTRATION GENERALE : Election d'un nouvel adjoint pour donner suite à la démission de Madame Christine Perez de son poste de 1ère adjointe et de conseillère municipale**

**Présents** : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovia, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

**Représentés :**

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon

Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini

Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez

Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger

Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

**Absents :**

Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

**Secrétaire de Séance :**

Valérie Berger

Après avoir déterminé les conditions d'élection d'un nouvel adjoint (délibération 06-2023-57), Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe.

Ce remplacement s'effectue par une élection au scrutin secret à la majorité absolue en application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'article L.2122-7-2 précise que : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.* »

Seules les conseillères municipales peuvent donc se porter candidate au poste d'adjointe en remplacement de Mme Christine Perez.

Est candidate : Annick PANTEL

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il est porteur d'un seul bulletin pour lui-même et éventuellement d'une procuration, et qu'il a introduit lui-même le(s) bulletin(s) plié(s) dans l'urne. Immédiatement après le vote du dernier conseiller municipal, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin – Résultat du vote :

Nombre de bulletins : 23 bulletins / blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Majorité absolue à 12 voix

Mme Annick PANTEL a obtenu 23 voix.

Mme Annick PANTEL est élue avec 23 voix pour en qualité de 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire. Sa prise de fonctions intervient dès son élection par le Conseil Municipal.

Le tableau des adjoints modifié se présente ainsi :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Sergio Mancini
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Véronique Cortinovis
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Philippe Maillez
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Sylvie Caillet
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Lionel Chevrolat
- 6<sup>ème</sup> adjointe : Annie Maciocia
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Joël Aubernon
- 8<sup>ème</sup> adjointe : Annick Pantel

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

 Maire,  
Caroline TERRIER